

Inventaire des archives de la commune de Burdinne

Dépôt 2024 (1847-1977)

LOUISE DERYCKE

SOUS LA DIRECTION DE MARC FOCANT

B. M. 5.

Personnel du Couvent de Burdinne. (Province de Liège)

Noms et Prénoms	Lieux et date de naissance	Nationalité
Demoiselle Louise	S ^t Menore (Dioc) 6 Février 1846	Française
Delilmougen Marie Pauline	Sancoville (Nancy) 15 Juillet 1847	- id -
Vichier Victoline	Bresson (Dioc) 10 Mars 1846	Française
Christofid Emericie	S ^t Aupres (Dioc) 26 Octobre 1852	- id -
Christofid Scraphie	S^t Aupres (Dioc) 11 Juin 1849	- id -
Guillot Berthe	S ^t Menore (Dioc) 17 Mars 1847	- id -
Monteil Emilie	Berrias (Ardèche) 12 Septembre 1847	Française
Sibille Scraphine	Motte d'Avellan (Dioc) 18 Janvier 1847	- id -
Vachier Mourine	La Solette (Dioc) 19 Janvier 1855	- id -
Bossier Marie	S ^t Paul (Gard) 21 Janvier 1854	- id -
Sausay Emma	Eulley (Somme) 16 Janvier 1862	- id -
Devoisy Léontine	Spicker (Nord) 10 Juillet 1864	- id -
Le Hay Anne Marie	Kerkhove (Nord) 17 Août 1870	- id -
Gouzien Josephine	Quimpole (Finistère) 26 Mars 1876	- id -
Lefebvre Elisabeth	Lille (Nord) 22 Avril 1890	- id -
Guillot Eugénie	Puygic (Dioc) 6 Janvier 1852	- id -
Elot Yanny	Vermeux (Ardèche) 5 Avril 1852	- id -
Ardaux Juliette	Merkeghem (Nord) 7 Septembre 1861	- id -
Aurbrun Marie	S ^t Florent (Corrèze) 24 Mars 1861	- id -
Georges Pauline	Clémery (Meuse) 19 Janvier 1869	- id -
Vachon Marie	Miribel-la-Clappe (Dioc) 23 Octobre 1874	- id -
Combou Françoise	Menocap (Finistère) 14 Mai 1877	- id -
Hollwarth Amélie	Heilbronn (Wurtemberg) 25 Avril 1860	Allemande
Kramer Marie Madeleine	Leimbach (Alsace) 15 Janvier 1891	Allemande
Brand Marie	Léridheim (H ^{te} Alsace) 20 Mars 1871	Allemande
Scanton Louise	Villa di Villa (Belluno) 27 Mars 1892	Italienne
Susin Jeanne	Vonzaso (Belluno) 17 Août 1896	- id -
De Bonis Marie	Vonzaso (Belluno) 27 Mars 1891	- id -
Scanton Marie	Villa di Villa (Belluno) 2 Avril 1884	- id -
Etes Sabine	Levici (Belluno) 30 Janvier 1891	- id -
Coenst Angélique	Levici (Belluno) 10 Mai 1892	- id -
Sebben Josephine	Levici (Belluno) 10 Mai 1892	- id -

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE
LA COMMUNE DE BURDINNE

DÉPÔT 2024

1847-1977

ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE

INVENTAIRES

211



Creative Commons license BY-NC-ND 4.0

Attribution - Non Commercial - No Derivatives

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification

ISBN : 978 94 6391 620 2

Archives générales du Royaume

D/2025/531/036

Numéro de commande: Publ. 6672

Archives générales du Royaume

2 rue de Ruysbroeck

1000 – Bruxelles

La liste complète de nos publications est consultable sur www.arch.be.

Numéro de l'inventaire : P74

Inventaire des archives de
la commune de Burdinne

Dépôt 2024

1847-1977

par

Louise DERYCKE

Sous la direction de Marc FOCANT

Bruxelles
2025

INDICATIONS SOMMAIRES POUR L'UTILISATION

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées en communication via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro de l'inventaire, mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

P74

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Conditions d'accès et de reproduction

Dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve d'éventuelles modifications, les archives (hormis les registres de la population, des étrangers et de l'état civil) de plus de 30 ans et ne contenant pas de données à caractère personnel sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et contenant des données à caractère personnel, une autorisation du Collège communal est nécessaire. Cette autorisation n'est plus nécessaire lorsque les archives contenant des données à caractère personnel ont plus de 100 ans.

Les règles spécifiques de consultation des registres de la population et des registres des étrangers sont fixées de la manière suivante : les registres clôturés depuis plus de 120 ans sont librement consultables à des fins généalogiques ou historiques ou à d'autres fins scientifiques tandis que les registres clôturés depuis moins de 120 ans ne sont pas consultables. Seuls des extraits peuvent éventuellement être délivrés moyennant une autorisation écrite du Collège communal et dans le respect de la législation en vigueur.

La reproduction est autorisée en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Références aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet. Ensuite, on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Commune de Burdinne*.
Dépôt 2024, n° [cote de l'article].

Abrégé : AEL, *Com. Burdinne 2024*, n° [cote de l'article].

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	9
I. IDENTIFICATION	9
II. HISTOIRE DU PRODUCTEUR ET DES ARCHIVES	9
A. Producteur d'archives	9
1. <i>Nom</i>	9
2. <i>Historique</i>	9
3. <i>Compétences et activités</i>	10
4. <i>Organisation</i>	11
B. Archives	11
1. <i>Historique</i>	11
2. <i>Acquisition</i>	12
III. CONTENU ET STRUCTURE	12
A. Contenu	12
1. <i>Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins</i>	13
2. <i>Patrimoine</i>	13
3. <i>État civil</i>	13
4. <i>Population</i>	13
5. <i>Élections</i>	14
6. <i>Affaires militaires</i>	14
7. <i>Travaux publics</i>	14
8. <i>Enseignement</i>	15
9. <i>Bienfaisance ou assistance publique</i>	15
10. <i>Culte</i>	15
B. Sélections et éliminations.....	15
C. Accroissements/compléments	16
D. Mode de classement	16
IV. CONSULTATION ET UTILISATION.....	17
A. Conditions d'accès	17
B. Conditions de reproduction	17
C. Langues et écriture des documents	17
D. Instruments de recherche	18
V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES	18
A. Documents apparentés	18
B. Bibliographie.....	18
VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	18

INVENTAIRE	21
I. ORGANISATION ET PERSONNEL	21
A. Statut du personnel, traitements et autres règlements	21
B. Dossiers du personnel enseignant	21
C. Autres dispositions et services sociaux pour le personnel communal	21
II. PATRIMOINE.....	21
III. ÉTAT CIVIL.....	22
IV. POPULATION	22
A. Registres et mouvements de la population.....	22
B. Étrangers	23
V. ÉLECTIONS.....	23
VI. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES.....	23
VII. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS	25
VIII. SANTÉ PUBLIQUE.....	25
IX. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	28
A. Travaux aux bâtiments	28
B. Travaux et inspection de la voirie	28
C. Travaux et inspection des cours d'eau	29
D. Services d'utilité publique	29
1. <i>Distribution d'eau</i>	29
2. <i>Distribution d'électricité</i>	30
3. <i>Éclairage public</i>	30
4. <i>Téléphone</i>	30
5. <i>Télédistribution</i>	30
6. <i>Transports en commun</i>	30
E. Aménagement du territoire	30
X. ENSEIGNEMENT.....	31
A. Généralités	31
B. Organisation	31
C. Bâtiments	31
D. Équipement	31
E. Personnel.....	31
F. Finances	31
XI. CULTURE, SPORTS ET DIVERTISSEMENTS	32
XII. ÉCONOMIE	32
XIII. TUTELLE SUR LE BUREAU DE BIENFAISANCE ET LA COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE.....	32
A. Bureau de bienfaisance	32
1. <i>Généralités</i>	32
2. <i>Finances</i>	32
3. <i>Exécution des tâches</i>	33

B. Commission d'assistance publique	33
1. <i>Généralités</i>	33
2. <i>Personnel</i>	33
3. <i>Patrimoine</i>	33
4. <i>Finances</i>	33
5. <i>Exécution des tâches</i>	35
XIV. RELATIONS AVEC LE CULTE.....	36

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence: BE AÉL, Com. Burdinne (523 – 8336)
N° de l'inventaire: P74
Nom: Archives de la commune de Burdinne. Dépôt 2024
Dates: 1847-1977
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 297 articles (3,86 mètres linéaires)

II. HISTOIRE DU PRODUCTEUR ET DES ARCHIVES

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Commune de Burdinne

2. HISTORIQUE

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), en vigueur lors de l'annexion par la France (1^{er} octobre 1795), avait instauré des « municipalités de canton ». Entre 1795 et 1800, Burdinne dispose d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. La réunion des agents municipaux à Ciplet, chef-lieu du canton, constitue la municipalité de canton. Le 30 avril 1796, Burdinne devient le chef-lieu du canton. En application de la loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Burdinne devient une commune à part entière. En 1802, elle est intégrée dans le canton de justice de paix d'Avennes, puis dans celui de Hannut en 1920¹.

La commune fait partie du département de l'Ourthe (1795-1814), puis de la province de Liège. Elle fait également partie de l'arrondissement administratif de Huy, et de l'arrondissement judiciaire de Waremme, puis de Huy. Burdinne relève par ailleurs du canton de milice d'Avennes à partir de 1817, puis de Héron à partir de 1822, de Couthuin à partir de 1824 et à nouveau de Héron à partir de 1870².

La commune de Burdinne vit exclusivement de l'agriculture et de l'élevage : on y cultive les céréales et les betteraves sucrières. En 1970, 27 % de la population active travaille dans le secteur³.

¹ VRIELINCK S., *De territoriale indeling van België (1795-1963)*, Louvain, 2000, 3 volumes.

² *Idem.*

³ HASQUIN H., *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 1, Bruxelles, 1980, p. 259.

L'église Notre-Dame de la Nativité est citée dès 1605. Le chœur de l'édifice est classé depuis 1934. Dans le village, on retrouve également la ferme de la Tour, construite aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Ce bâtiment a été acquis par la commune en 1994 et classé en 1998. Il abrite actuellement la maison du tourisme⁴. Sur la place communale, à proximité de l'église, un château a abrité à partir de 1906 une communauté de Chartreuses menacée par la loi Waldeck-Rousseau sur les associations. Elles y ont séjourné jusqu'en 1928⁵. Le château a été acquis en 1977 par le comte Marc Ruffo de Bonneval-Plissart, qui l'a restauré.

La population est de 626 habitants en 1806, 948 en 1846, 968 en 1910, 685 en 1961 et 626 en 1976⁶.

Le 1^{er} janvier 1977, la commune de Burdinne est fusionnée avec les communes de Hannêche, Lamontzée, Marneffe et Oteppe pour former l'actuelle commune de Burdinne.

La fusion forme une entité de 2.226 habitants pour 3.259 hectares et est justifiée en ces termes dans le rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites : « Communes rurales et de résidence de la vallée de la Burdinale, ayant émis le vœu de fusionner. Ces communes se situent sur un même axe routier et elles sont desservies par une même ligne d'autobus. Les populations ont le même mode de vie, elles rencontrent des problèmes identiques et ont la même mentalité »⁷.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités jette les bases de l'organisation municipale. Il fixe également le rôle qu'elles doivent remplir :

« Article 49. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir ; les unes propres au pouvoir municipal ; les autres, propres à l'administration générale de l'État, et déléguées par elle aux municipalités.

Article 50. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés ; de régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ; de diriger et de faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée ; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Article 51. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département ; la direction immédiate

⁴ *Histoire et patrimoine des communes de Belgique, Province de Liège*, Bruxelles, 2011, p. 113.

⁵ DE GRAUWE J., *Histoire de Burdinne, maison de refuge des moniales du Gard (1906-1928)*, dans *Analecta Cartusiana*, vol. 209, 2007, p. 161-162 ; DELOOZ R., *idem*, p. 13.

⁶ HASQUIN H., *idem*, p. 261.

⁷ Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, *Moniteur belge*, 25 septembre 1975.

des travaux publics dans le ressort de la municipalité ; la régie immédiate des établissements publics destinés à l'utilité générale ; la surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstructions des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux⁸ ».

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou ne portent atteinte à l'intérêt général. La Constitution confie également aux autorités communales la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres. Enfin, le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par des lois séparées à l'organisation provinciale et communale.

La loi communale du 30 mars 1836 constitue le fondement du droit communal belge contemporain. Constamment adaptée, certains de ses articles demeurent en vigueur dans la nouvelle loi communale (NLC) de 1988 et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de 2004.

4. ORGANISATION

La manière dont les communes sont organisées est déterminée par la loi communale du 30 mars 1836.

Celle-ci prévoit l'existence d'un corps communal regroupant des conseillers, un bourgmestre et des échevins. Ils forment le Conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, dont le mode de désignation a évolué au cours du temps, composent le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal. À côté de ces fonctions politiques, chaque commune dispose d'un secrétaire et d'un receveur. Les commissaires de police et, dans certaines localités, les gardes champêtres se partagent les attributions en matière de police.

Les rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la commune dressés en exécution de l'article 70 de la loi communale donnent un aperçu de l'organisation de chaque administration communale. Une copie de ces rapports était envoyée au Gouvernement provincial. Enfin, les registres aux délibérations du Conseil communal et du Collège constituent la source par excellence pour décrire l'organisation de la commune et son histoire.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

L'article L1123-28 du CDLD dispose : « Le collège communal veille à la garde des archives et des titres ; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt ». Cette disposition reprend *mutatis mutandis* les dispositions de l'article 100 de la loi communale de 1836 (devenu l'article 132 de la NLC). Une circulaire ministérielle du 9 janvier 1839 précise que la maison communale est le lieu le plus propre au dépôt des archives communales. La loi du 24 juin 1955 relative aux archives place les archives des communes sous la surveillance de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués.

⁸ *Pasinomie*, 1^{re} série, t. 1^{er}, *Lois françaises*, Bruxelles, 1833, p. 66.

Elles ne peuvent être détruites sans que la commune n'ait obtenu l'autorisation de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués.

La mise en œuvre de ces dispositions et les mesures de sauvegarde ou de gestion des archives sont rarement documentées. Cet aperçu se base donc en ordre principal sur le dossier central de la commune de Burdinne constitué par les Archives de l'État et enfin sur des renseignements glanés dans le présent fonds.

Le 9 mars 1962, le Collège communal confirme son choix de déposer aux Archives de l'État à Liège, l'ensemble des archives historiques n'ayant plus d'utilité administrative⁹. Ces archives ont été réintégrées dans le présent inventaire¹⁰.

Un rapport d'inspection de Pierre Bauwens réalisé le 27 juin 1990 permet de donner un aperçu de la conservation des documents. Il mentionne que les documents importants sont conservés et rangés dans des boîtes d'archives. Les archives sont réparties dans deux locaux communaux et le secrétaire communal en a la charge « quand il en a le temps ». Le rapport mentionne également que la maison communale de Burdinne a été incendiée pendant la Seconde Guerre mondiale et qu'une partie des documents a été perdue. Certaines archives ont pu toutefois échapper à la destruction car elles étaient conservées au domicile du secrétaire communal¹¹.

En vue de valoriser son patrimoine communal et de garantir sa pérennité, la commune a signé, en date du 28 mai 2019, une convention de partenariat avec les Archives de l'État. Celle-ci charge l'équipe du projet « Archives locales de Wallonie » de préparer le dépôt des fonds communaux antérieurs à la fusion en procédant à un tri et en rédigeant les inventaires. C'est également dans le cadre de cette collaboration que des archives postérieures à 1976 sans plus d'utilité administrative ou juridique et sans intérêt historique ont été détruites en parfaite concertation avec les différents services communaux et avec l'autorisation du délégué de l'archiviste général du Royaume.

2. ACQUISITION

Les archives de la commune de Burdinne ont fait l'objet d'un premier dépôt aux Archives de l'État à Liège le 20 mars 1962. Le second dépôt a été inscrit au registre des acquisitions des Archives de l'État à Liège le 10 novembre 2025 sous le n° 2025/79.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Les archives décrites dans cet inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités de la commune de Burdinne entre 1847 et 1977. Les documents du XIX^e siècle sont peu nombreux. On peut citer la présence d'un registre des militaires en congé (n° 44), de budgets et de comptes annuels de l'enseignement (n° 197 et 198), et d'un registre aux délibérations du Bureau de bienfaisance (n° 206). Le fonds contient également les registres de la population ouverts en 1847 et continués jusqu'en 1980.

⁹ ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Dossiers centraux*, dossier « Commune de Burdinne ».

¹⁰ HANSOTTE G., *Inventaire des archives communales déposées aux Archives de l'État à Liège*, t. 5, Bruxelles, 1962, p. 17.

¹¹ *Idem* ; BAUWENS P., *Les archives des communes et des CPAS de l'arrondissement judiciaire de Huy. Rapport d'inspection*, Bruxelles, 1996, p. 25-27 (*Miscellanea Archivistica Studia*, 82).

Procédons par grandes séries d'archives :

1. CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

On appelle Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal la réunion des bourgmestre et échevins chargés de l'administration de chaque commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Ils constituent un corps délibérant du pouvoir exécutif et non pas un pouvoir délibérant législatif, tel que l'est le Conseil communal. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent normalement de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIX^e siècle jusqu'à nos jours.

2. PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers divers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année à l'aide des dossiers constitués et conservés par l'administration.

3. ÉTAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par décret du 20 septembre 1792. À partir de cette date, dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts tenus en double les naissances, les mariages et les décès intervenus sur le territoire communal au cours de l'année. Il tient aussi un registre pour les publications de mariages. L'officier de l'état civil clôture ses registres en fin d'année et transmet un exemplaire au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. L'exemplaire communal est encore aujourd'hui conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

4. POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille, de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès.

Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales (pour les chambres, le conseil provincial, le conseil communal, les conseils de prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail), à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique (le service de la garde civique est dû par celui qui a une résidence réelle), à la détermination du domicile de

secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage, etc.

Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socioéconomiques et démographiques qu'ils renferment (avec les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, l'état civil, le domicile légal, la profession, la fonction ou la position, la nationalité et des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire).

La tenue des registres de population rentre dans les tâches de l'administration générale de la commune, donc dans les attributions du Collège communal. Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, c'est désormais l'officier de l'état civil qui est chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à disparaître au profit de bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

5. ÉLECTIONS

C'est au niveau communal que sont constituées les listes des électeurs pouvant participer aux scrutins nationaux, provinciaux ou communaux. L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement en fonction des revenus déclarés des habitants et, plus tard, sur base de leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

6. AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou national.

7. TRAVAUX PUBLICS

La commune s'occupe de tout ce qui concerne l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification des campagnes et

l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations rurales.

8. ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement primaire constitue un secteur important de la politique communale au cours des XIX^e et XX^e siècles. Les archives communales conservent divers dossiers relatifs à l'organisation générale, au personnel enseignant, aux bâtiments scolaires et au matériel didactique. Des listes d'écoliers sont dressées annuellement ce qui permet de suivre la scolarisation de la jeunesse locale.

9. BIENFAISANCE OU ASSISTANCE PUBLIQUE

Dès le début du XIX^e siècle, un Bureau de bienfaisance est institué dans chaque commune. Il s'occupe de soulager les habitants les plus pauvres et prend en charge certains frais récurrents comme ceux liés à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, aux domiciles de secours, à l'internement de déficients mentaux ou encore à l'éducation d'orphelins dans des établissements spécialisés, situés en général en dehors de la commune. Certains de ces organismes bénéficient des largesses de bienfaiteurs et sont en mesure de créer sur le territoire communal une œuvre de bienfaisance spécifique, principalement un home pour personnes âgées. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des institutions de bienfaisance et en contrôlent l'essentiel des activités. Aux bureaux créés en 1800 succèdent les commissions d'assistance publiques (CAP) en 1925, puis les centres publics d'aide sociale (CPAS) en 1977, devenus centres publics d'action sociale en 2004.

10. CULTE

Sous Napoléon Bonaparte, la vie religieuse est réorganisée sur des bases nouvelles. L'Église catholique occupe alors une place prépondérante. Elle bénéficie en priorité des mesures prises par l'empereur visant à restituer aux paroisses tout ou une partie des biens qu'elles possédaient avant la Révolution et d'en assurer la gestion rationnelle. Des institutions publiques, connues sous le nom de fabriques d'églises, sont instituées par un décret du 30 décembre 1809, afin de prendre en charge l'organisation matérielle du culte. Si la majorité des églises appartient à la commune, qui en assure la restauration et l'entretien, les fabriciens se chargent d'administrer les biens propres de la paroisse. Ils se chargent également de subvenir aux frais du culte tels que le luminaire ou une partie du mobilier et de l'aménagement intérieur. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des fabriques d'églises et en contrôlent l'essentiel des dépenses. Quant aux ministres du culte, ils sont payés directement par l'État, mais reçoivent parfois un supplément de traitement de la commune et entretiennent avec les autorités municipales des relations étroites, qui reflètent généralement fort bien l'évolution des rapports complexes entre l'Église et l'État aux XIX^e et XX^e siècles.

B. SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le tri a été effectué conformément aux directives suivantes :

MARÉCHAL G., *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 1 : *État civil, population, milice, finances*. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1988. Miscellanea Archivistica Studia, 1.

MARÉCHAL G., *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 2 et 3. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2005. *Miscellanea Archivistica Manuale*, 52 et 53.

C. ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds est clos et la plupart des documents sont désormais conservés aux Archives de l'État. Les principales exceptions sont les registres aux délibérations, les permis d'urbanisme, les registres de l'état civil et l'atlas des cours d'eau non navigables ni flottables et des chemins vicinaux. Ces deux derniers documents sont du reste désormais consultables sur le Géoportail de la Wallonie <http://geoportail.wallonie.be>. L'absence de dépôt s'explique d'une part, par l'utilité administrative et d'autre part, par l'existence d'un double de l'état civil (exemplaire venant du greffe du tribunal de première instance) et des permis de bâtir (exemplaire venant de l'Administration de l'Urbanisme) aux Archives de l'État.

D. MODE DE CLASSEMENT

Les archives de la commune étaient partiellement classées selon le système de classement décimal national (CDN). Ce type de catalogage ne convient cependant pas pour les archives définitives pour les raisons suivantes :

- Ce classement par sujet a un caractère artificiel. Outre le fait qu'il soit subjectif (choisir un seul élément du contenu est une opération souvent hasardeuse), ce catalogage effectué *a posteriori* est distinct de l'organisation initiale des archives, organisation reflétant le fonctionnement des services. Ce classement est contraire au principe de respect de la structure du fonds d'archives, de l'ordre organique résultant du traitement administratif¹². Ainsi par exemple, pour les archives relatives aux bâtiments communaux servant à l'enseignement, ces dossiers ont-ils initialement été produits et traités par le service communal des travaux ou le service communal en charge de l'enseignement ? Il n'est plus possible de le dire et nous avons dû faire des choix de manière arbitraire. L'authenticité et l'intégrité des dossiers tels qu'initialement constitués ne pourront plus être établies avec certitude.
- Les descriptions contenues dans ce type de classement ont un caractère peu détaillé qui ne répond en aucun cas aux normes archivistiques internationales en vigueur pour la réalisation d'instruments de recherche (principalement la norme ISAD(G)). Ainsi, les dates extrêmes des dossiers étaient-elles rarement indiquées.
- Les archives n'ont fait l'objet d'aucun tri préalable à leur classement.

Ainsi a-t-il été indispensable de reclasser l'ensemble des documents en utilisant le cadre de classement repris dans la publication de Guy Gadeyne¹³. Les principales subdivisions de ce cadre sont les suivantes :

- I. Généralités
- II. Organisation et personnel

¹² En archivistique, la règle suivante est fondamentale : les dossiers (qui constituent en général une unité archivistique) sont uniquement constitués par le producteur d'archives, et non pas par l'archiviste. Dans le cas présent, il n'est généralement pas possible de déterminer si les dossiers ont été constitués par les services communaux ou *a posteriori*, lors de leur « archivage », par une personne étrangère au service.

¹³ GADEYNE G., *Cadre de classement pour les archives communales statiques non structurées (1795 – ca 1977)*, Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, *Miscellanea Archivistica, Manuale* 18).

- III. Patrimoine
- IV. Finances et fiscalité
- V. État civil
- VI. Population
- VII. Élections
- VIII. Affaires militaires et guerres
- IX. Ordre et sécurité publics
- X. Santé publique
- XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme
- XII. Enseignement
- XIII. Culture, sports et divertissements
- XIV. Vie économique
- XV. Affaires sociales et réglementation du travail
- XVI. Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique
- XVII. Relations avec les cultes reconnus

Les rubriques ont été adaptées au fonds d'archives selon les besoins spécifiques. Sous une sous-rubrique, les différentes descriptions archivistiques ont été classées dans l'ordre chronologique.

IV. CONSULTATION ET UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives (hormis les registres de la population, des étrangers et de l'état civil) de moins de 30 ans ou de plus de 30 ans mais non librement communicables en raison de restrictions légales liées par exemple à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel sont communicables moyennant une autorisation du Collège communal. Les archives de plus de 30 ans et sans restriction légale sont librement communicables. Les archives de plus de 100 ans sont réputées ne plus contenir de données à caractère personnel sur des personnes vivantes et sont donc librement communicables.

Pour les registres de la population et les registres des étrangers clos depuis moins de 120 ans, seuls des extraits, des certificats ou des listes de personnes peuvent éventuellement être délivrées moyennant une autorisation écrite du Collège communal. Les registres clos depuis plus de 120 ans sont communicables à des fins généalogiques ou historiques ou d'autres fins scientifiques.

Pour plus d'information, veuillez consulter le portail www.arch.be.

B. CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État. Pour le cas plus particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans. Pour les registres de moins de 120 ans, une autorisation du Collège communal est nécessaire.

C. LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces sont rédigées en français.

D. INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'inventaire suivant : HANSOTTE G., *Inventaire des archives communales déposées aux Archives de l'État à Liège*, t. 5, Bruxelles, 1962, p. 17.

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

A. DOCUMENTS APPARENTÉS

Afin de compléter l'information contenue dans le présent inventaire, le chercheur pourra aussi consulter les documents produits par les établissements publics directement liés à la commune, à savoir la Fabrique d'église et le Bureau de bienfaisance, puis la Commission d'assistance publique. Il pourra également utiliser les archives des autorités provinciales exerçant la tutelle sur les communes, archives partiellement conservées aux Archives de l'État et par le Gouvernement provincial.

Différentes sources imprimées sont également disponibles. Il s'agit notamment du *Mémorial administratif du département de l'Ourthe*, puis de *la Province de Liège*. À noter également l'*Almanach du département de l'Ourthe* de 1796 à 1816, devenu ensuite *Almanach de la province de Liège et de la cour d'appel de Liège et de son ressort* de 1816 à 1833 et enfin l'*Almanach administratif et statistique de la Province de Liège et de la cour d'appel de Liège et de son ressort* de 1833 à 1899. On pourra également se reporter à l'*Almanach royal* (1840-1939). Le lecteur y trouvera, année par année, des informations telles que la liste des bourgmestres, échevins et conseillers, le nom du secrétaire et du receveur communal, ceux du commissaire de police, du garde champêtre et des cantonniers, le nombre d'habitants ou encore le montant du cens électoral.

Enfin, les fonds et collections des Archives de l'État accessibles via le moteur de recherche search.arch.be ou via le portail cartographique www.cartesius.be permettent d'approfondir la recherche sur un très grand nombre de sujets dépassant de loin les frontières communales.

B. BIBLIOGRAPHIE

DE GRAUWE J., *Histoire de Burdinne, maison de refuge des moniales du Gard (1906-1928)*, dans *Analecta Cartusiana*, vol. 209, 2007.

DE LOOZ R., *Héron et Burdinne*, Loncée, 2005.

DE SEYN E., *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, Turnhout, s.d.

HASQUIN H., *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 1 et 2 : *Wallonie*, Bruxelles, 1980.

Histoire et patrimoine des communes de Belgique, Province de Liège, Bruxelles, 2011.

VRIELINCK S., *De territoriale indeling van België (1795-1963). Bestuursgeografisch en statistisch repertorium van de gemeenten en de supracommunale eenheden (administratief en gerechtelijk). Met de officiële uitslagen van de volkstellingen*, Louvain, 2000, 3 vol.

VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

L'entrée de ce fonds aux Archives de l'État et les opérations d'inventaire ont été réalisées dans le cadre du projet « Archives locales de Wallonie ». Ce projet se donne pour but d'aider les villes, communes et centres publics d'action sociale à mieux gérer leurs archives et de leur permettre de les déposer aux Archives de l'État dans le respect des prescriptions légales.

Vincent Pirlot et Marc Focant se sont chargés du tri, de la rédaction d'un bordereau d'élimination et de la préparation du dépôt dans les locaux communaux. L'élaboration de cet instrument de recherche est ensuite intervenue en plusieurs étapes dans le courant des années 2023 et 2024.

L'inventaire et la description générale du fonds ont été réalisés par Louise Derycke, attachée en charge du projet. Ce travail a été terminé en 2023. Anne Jacquemin, chef de travaux aux Archives de l'État à Liège, Marc Focant, chef de projet, et Sébastien Dubois, directeur opérationnel, ont relu l'inventaire et apporté diverses corrections avant publication. Enfin, le conditionnement a été effectué par Luci Six.

À la suite des relectures, les n° 1, 2 et 3 sont vacants.

L'inventaire est conforme à la norme ISAD(G) et aux *Directives relatives au contenu et à la forme d'un inventaire d'archives* des Archives de l'État (version d'août 2014).

INVENTAIRE

I. ORGANISATION ET PERSONNEL

A. STATUT DU PERSONNEL, TRAITEMENTS ET AUTRES RÈGLEMENTS

4. Dossier relatif aux pensions.
1953-1977. 1 chemise

B. DOSSIERS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

5. Dossier relatif aux nominations, traitements et pensions.
1929-1951. 1 chemise

6. Dossier relatif aux suppléments de traitement.
1947-1969. 1 chemise

- 7-12. Dossiers individuels.
1948-1949, 1951, 1964-1966, 1971, 1976. 6 chemises

7. Lambert Joassin.
1948, 1971.

8. Céline Hobé.
1948-1949, 1976.

9. Marie Scalais.
1951, 1965.

10. Georges Smal.
1964.

11. Aimée Rasquin.
1964-1965.

12. Nicole Husson.
1965-1966.

13. Relevés nominatifs pour la Caisse des Veuves et Orphelins (CVO).
1965-1976. 1 chemise

C. AUTRES DISPOSITIONS ET SERVICES SOCIAUX POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

14. Dossier relatif aux distinctions honorifiques.
1967-1970. 1 chemise

II. PATRIMOINE

Consulter également les n° 156 et 164 de cet inventaire.

15. Dossier relatif à la vente de deux emprises à prendre dans la parcelle cadastrée section B, n° 513^A, à la Société nationale des chemins de fers vicinaux (SNCV). 1906-1913. 1 chemise
Présence d'un plan.
16. Dossier relatif à l'acquisition des parcelles cadastrées section B, n° 181^F, 181^S, 186^C, 186^S, 187^B, 189^C, 190^E, 242, 266^C, 267^C, 268^{2F}, 268^{2D}, 280^O, 280^P et 281^M appartenant à la Société nationale des chemins de fer vicinaux (SNCV). 1971-1972. 1 chemise
17. Dossier relatif à l'acquisition d'emprises pour effectuer les travaux d'élargissement du chemin n° 36 et d'un tronçon du chemin n° 34. 1974-1975. 1 chemise
Présence de plans.

III. ÉTAT CIVIL

18. Extraits des registres aux actes de naissances, mariages et décès. 1908-1909. 1 chemise
19. Registre des naissances et décès survenus dans une autre commune. 1955-1976. 1 cahier

IV. POPULATION

A. REGISTRES ET MOUVEMENTS DE LA POPULATION

- 20-37. Registres de la population. 1847-1980. 18 volumes
20. 1847-1856.
Constituait le n° 1 du fonds précédemment inventorié.
- 21-22. 1857-1866.
Constituait les n° 2 et 3 du fonds précédemment inventorié.
21. Volume 1.
22. Volume 2.
23. 1867-[1886].
Constituait le n° 4 du fonds précédemment inventorié.
24. [1887-1893].
25. [1894]-1900.
26. 1901-1910.
- 27-28. 1911-1920.
27. Volume 1.
28. Volume 2.
29. 1921-1930.
- 30-31. 1931-1947.
30. Volume 1.
31. Volume 2.
- 32-33. 1948-1960.
32. Volume 1.
33. Volume 2.

34-35.	1961-1970.	
34.	Volume 1.	
35.	Volume 2.	
36-37.	1971-1980.	
36.	Volume 1.	
37.	Volume 2.	
38.	Index du registre de la population. [1894]-1900. Constituait le n° 5 du fonds précédemment inventorié.	1 volume
39-40.	Registres des entrées et sorties. 1962-1977.	2 volumes
39.	Entrées.	
40.	Sorties.	
B. ÉTRANGERS		
41-42.	Registres des étrangers. [ca 1906-1928], 1952-1984.	1 chemise et 1 cahier
41.	[ca 1906-1928].	1 cahier
42.	1952-1984.	1 chemise
V. ÉLECTIONS		
43.	Liste des électeurs généraux, provinciaux et communaux. 1970-1972. Constituait le n° 6 du fonds précédemment inventorié.	1 cahier
VI. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES		
44-46.	Registres des militaires en congé. 1872-1951.	2 cahiers et 1 volume
44.	1872-1919.	1 cahier
45.	1910-1951.	1 volume
46.	1914-1923.	1 cahier
47-100.	Dossiers relatifs aux levées de milice. 1924-1977.	54 chemises
47.	1924.	
48.	1925.	
49.	1926.	
50.	1927.	
51.	1928.	
52.	1929.	
53.	1930.	
54.	1931.	
55.	1932.	
56.	1933.	
57.	1934.	
58.	1935.	

59.	1936.	
60.	1937.	
61.	1938.	
62.	1939.	
63.	1940.	
64.	1941.	
65.	1942.	
66.	1943.	
67.	1944.	
68.	1945.	
69.	1946.	
70.	1947.	
71.	1948.	
72.	1949.	
73.	1950.	
74.	1951.	
75.	1952.	
76.	1953.	
77.	1954.	
78.	1955.	
79.	1956.	
80.	1957.	
81.	1958.	
82.	1959.	
83.	1960.	
84.	1961.	
85.	1962.	
86.	1963.	
87.	1964.	
88.	1965.	
89.	1966.	
90.	1967.	
91.	1968.	
92.	1969.	
93.	1970.	
94.	1971.	
95.	1972.	
96.	1973.	
97.	1974.	
98.	1975.	
99.	1976.	
100.	1977.	
101.	Fiches des militaires en congé. 1946-1996.	1 fichier (ca 360 fiches)
102.	Dossier relatif aux miliciens convoqués devant le Centre de recrutement et de sélection (CRS). 1953-1977.	1 chemise

103. Dossier relatif aux pensions de guerre.
1954-1976. 1 chemise
104. Registre des indemnités de milice.
1955-1975. 1 cahier

VII. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS

105. Dossier relatif à la brigade de gendarmerie de la commune.
1913-1962. 1 chemise
Concerne notamment la location du logement de l'instituteur pour le casernement de la gendarmerie.
106. Registre des personnes autorisées à installer et à entretenir des colombiers de pigeons voyageurs.
1926-1995. 1 cahier
107. Dossier relatif aux demandes d'autorisations pour organiser des gymkhanas automobiles et une kermesse.
1968-1977. 1 chemise

VIII. SANTÉ PUBLIQUE

- 108-117. Dossiers relatifs aux demandes d'autorisation et d'exploitation d'établissements considérés comme dangereux, insalubres ou incommodes.
1935-1969, 1971, 1975-1977. 10 chemises
Présence de plans sauf dans le n° 115.
108. Boucherie, Léon Fontaine, rue de Huy 49 et 74.
1935-1966.
109. Réservoirs à essence et de gasoil, dépôts de gaz, garage et atelier de réparations, Victor Hubin, rue du Marais 163.
1951-1967.
110. Garage, atelier de réparation et d'entretien et dépôt d'essence, Joseph Limbort, rue du Marais 225.
1964-1967.
111. Centre de réception des céréales, Société d'agriculture, de commerce et d'industrie (ACBI), rue de la Gare 116.
1965-1966.
112. Boulangerie-pâtisserie, Eugène Bodart, rue du Marais 183.
1966.
113. Menuiserie mécanique, Robert Closson, Grand'Place 9.
1966-1967.
114. Atelier de plombier-zingueur et dépôt de gaz, Jean Wilkin, rue Onu 136.
1966-1969.
115. Moulin pour céréales et dépôts de céréales et de charbon, Fernand Corbaye, rue de la Gare 119.
1967-1968.
116. Réservoir de fuel, Léon Plomptoux-Corbaye, rue Onu 144, sur la parcelle cadastrée section B, n° 139^D.
1971.

117. Porcherie, Claude Coenart, rue de la Gare 113.
1975-1977.
- 118-147. Dossiers relatifs aux demandes d'autorisation et d'exploitation de dépôts de gaz.
1966-1967, 1969-1975. 30 chemises
Consulter également les n° 109 et 114 de cet inventaire.
- 118-120. 1966.
Présence de plans sauf dans le n° 119.
118. Georges Delatte, rue Onu 130.
119. André Daxhelet, rue Onu 149.
120. Jean-Luc Franquin, rue des Écoles 2.
121. Louis Bodart-Verlaine, rue Chimpisse 53, sur la parcelle cadastrée
section B, n° 579.
1966-1967.
- 122-126. 1969.
Présence de plans sauf dans le n° 123.
122. Émile Laurent, rue de Hannêche 222.
123. Jean Sterkendries, rue de Hannêche 223A, sur la parcelle cadastrée
section B, n° 554^E.
124. Marcel Vangele, rue de Lamontzée 41.
125. Arthur Vanlanguenackers, rue Lombiéry 106.
126. École primaire de l'État, rue des Écoles 2, sur la parcelle cadastrée
section B, n° 105^B.
127. Franz Thirion-Husson, rue Chimpisse 52B.
1969-1971.
128. Désiré Élias, rue Neuve 202.
1969-1975.
Présence de plans.
- 129-131. 1970.
129. Michael Schake, rue de Lamontzée 43A, sur la parcelle cadastrée
section B, n° 39^E.
130. Léon Leszczynsky, Grand'route 217.
Présence de plans.
131. Lorent Désiré, rue Lombiéry 94.
- 132-133. 1971.
Présence de plans.
132. Léon Leblanc-Monfils, rue du Marais 169.
133. Jeanne Nélis, rue du Marais 164.
- 134-135. 1971-1972.
Présence de plans.
134. André Bernard, rue de Huy 16, sur la parcelle cadastrée section B,
n° 157^C.
135. Albert Dewaels, rue Chimpisse 52.
136. Adam Bisikirskas, rue sur les Thiers 84.
1972.
Présence de plans.

137. Louis Libert, rue de Lamontzée 21, sur la parcelle cadastrée section A, n° 350^B.
1972-1973.
Présence d'un plan.
- 138-139. 1973.
Présence de plans.
138. Alfred Wanzoul, Grand'route 233, sur la parcelle cadastrée section A, n° 254^F.
139. Daniel Bernard, rue Neuve 187, sur la parcelle cadastré n° 367^E.
- 140-141. 1974.
Présence de plans.
140. Fernand Lallemand-Mahiat, rue du Marais 155.
141. Rodolphe Beaujean, rue de Lamontzée 37, sur la parcelle cadastrée section B, n° 12^F.
142. André Bodart, rue du Marais 174, sur la parcelle cadastrée section A, n° 475^D.
1974-1975.
Présence de plans.
- 143-147. 1975.
Présence de plans.
143. Veuve Denis Marchand, rue des Vallées 60, sur la parcelle cadastrée section B, n° 375^T.
144. Charles Husson, rue Onu 137.
145. Georges Crosset-Verlaine, rue de la Gare 112.
146. Jean-Marie Bagnet, rue du Marais 168, sur la parcelle cadastrée section B, n° 475^K.
147. Fernand Preud'homme, rue du Marais 160.
- 148-150. Dossiers relatifs aux demandes d'autorisation et d'exploitation d'étables et de vacheries.
1973-1974. 3 chemises
- 148-149. 1973.
Présence de plans.
148. Joseph Verlaine, Grand'route 237.
149. Camille Verlaine, rue de la Gare 112.
150. Nicolas Bertrand, rue Neuve 191, sur les parcelles cadastrées section B, n° 495^{B2} et 495^U.
1974.
Présence de plans.
151. Dossier relatif à l'installation d'une canalisation de transport de gaz entre Fouron-le-Comte et Blaregnies et passant par la commune.
1973-1976. 1 liasse
Présence de plans.

IX. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A. TRAVAUX AUX BÂTIMENTS

152. Dossier relatif aux travaux aux locaux scolaires et au logement scolaire.
1928-1943. 1 chemise
153. Dossier relatif aux travaux de restauration des toitures des écoles communales.
1959-1962. 1 chemise
Présence de plans.
154. Dossier relatif aux travaux de peinture et de réparations au presbytère.
1966-1969. 1 chemise
155. Dossier relatif aux travaux de restauration des toitures du presbytère.
1972-1974. 1 chemise

B. TRAVAUX ET INSPECTION DE LA VOIRIE

Consulter également le n° 17 de cet inventaire.

156. Dossier relatif aux travaux d'amélioration des chemins n° 1, 2 et 3.
1939-1950. 1 chemise
Présence de plans. Concerne notamment les emprises nécessaires aux travaux.
157. Dossier relatif aux travaux d'alignement des chemins n° 1, 2 et 3.
1950-1958. 1 chemise
Présence de plans.
- 158-162. Dossiers relatifs aux travaux de réfection des chemins.
1956-1973. 5 chemises
158. Chemins n° 1, 2, 17, 18, 21, 26, 27, 29, 30, 31, 35 et 39.
1956-1961.
Présence de plans.
159. Chemin n° 29.
1967-1968.
Présence de plans.
160. Chemins n° 1, 17, 18, 21, 22, 32 et 34.
1969-1970.
Présence de plans.
161. Chemins n° 6, 9, 10 et 20.
1969-1970.
Présence d'un plan.
162. Chemin de Héron.
1971-1973.
Présence de plans. Le chemin de Héron correspond à des tronçons des chemins n° 2
et 3.
163. Plans relatifs aux travaux de réfection de divers chemins communaux.
1959. 1 chemise
164. Dossier relatif à l'entretien et à l'amélioration des chemins et des ponts.
1964-1967. 1 chemise
Une partie du financement des travaux provient de ventes de terrains communaux.

165. Dossier relatif aux travaux d'assainissement des chemins n° 1, 7 et 24.
1964-1968. 1 chemise
166. Dossier relatif aux demandes de raccordements aux égouts.
1966-1975. 1 chemise
Présence d'un plan.
167. Dossier relatif à la pose de canalisations et de filets d'eau le long des chemins
n° 30 et 31 au lieudit Chimpisse.
1972-1973. 1 chemise
168. Dossier relatif aux travaux de réfection du chemin n° 36 et d'un tronçon du
chemin n° 34 et aux travaux de pose de canalisations sous un tronçon du chemin
n° 17.
1974-1976. 1 chemise
Présence de plans.

C. TRAVAUX ET INSPECTION DES COURS D'EAU

169. Dossier relatif aux modifications apportées aux cours d'eau non navigables, à la
suite de la construction de la ligne vicinale Hannut – Vinalmont – Burdinne –
Huy.
1917, 1946. 1 chemise
Présence d'un plan.
170. Dossier relatif aux travaux de curage des ruisseaux de la Fontaine et de la
Burdinale.
1951-1977. 1 chemise
Présence de plans.
171. Dossier relatif à l'enquête sur le tableau descriptif et les plans de détail des cours
d'eau non navigables.
1954-1958. 1 chemise
172. Dossier relatif aux travaux d'entretien et de réfection du ponceau sur la Burdinale
au chemin n° 1.
1968-1969. 1 chemise
Présence de plans.
173. Plan des cours d'eau non navigables.
1969. 1 pièce
174. Liste des cours d'eau avec indication de leur classement.
[2^{de} moitié XX^e siècle]. 1 pièce

D. SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

1. DISTRIBUTION D'EAU

175. Plans du réseau.
1948-1959. 1 chemise
176. Dossier relatif à la mise en place d'un réseau de distribution d'eau.
1959-1966. 1 chemise

2. DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

177. Plan du réseau haute tension relatif à l'amélioration de la ligne Marneffe – Wasseiges.
1943. 1 pièce
178. Dossier relatif à l'installation de lignes aériennes haute tension.
1976-1977. 1 chemise
Présence de plans.

3. ÉCLAIRAGE PUBLIC

179. Dossier relatif aux travaux de modernisation du réseau.
1975-1976. 1 chemise
Présence d'un plan.

4. TÉLÉPHONE

180. Dossier relatif à la pose de poteaux, de câbles téléphoniques et d'autres installations téléphoniques.
1914-1976. 1 chemise
Présence de plans.

5. TÉLÉDISTRIBUTION

181. Dossier relatif à l'affiliation à l'Association liégeoise d'électricité (ALE).
1971-1975. 1 chemise

6. TRANSPORTS EN COMMUN

Consulter également les n° 15 et 169 de cet inventaire.

182. Dossier relatif aux lignes vicinales Hannut – Vinalmont – Burdinne – Huy.
1901-1948. 1 chemise
183. Dossier relatif au paiement des annuités à la Société nationale des chemins de fer vicinaux (SNCV).
1903-1977. 1 chemise
184. Dossier relatif aux services d'autobus.
1931-1971. 1 chemise
185. Dossier relatif au démontage des lignes vicinales et à leur remplacement par des autobus.
1950-1959. 1 chemise

E. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

186. Dossier relatif aux demandes d'alignement, de petites constructions et de petites transformations.
1904-1976. 1 chemise
Présence de plans.
187. Orthophotoplan de la commune.
1971. 1 pièce

X. ENSEIGNEMENT

A. GÉNÉRALITÉS

188. Correspondance générale.
1931-1942. 1 chemise
189. Dossier relatif à l'enseignement pendant la Seconde Guerre mondiale.
1940-1946. 1 chemise
190. Dossier relatif à l'inspection médicale scolaire.
1964-1967. 1 chemise
191. Note sur l'histoire des écoles.
[XX^e siècle]. 1 pièce

B. ORGANISATION

192. Dossier relatif à la reprise de l'enseignement communal primaire et gardien par
l'État.
1967-1970. 1 chemise

C. BÂTIMENTS

Consulter également le n° 105 de cet inventaire.

193. Dossier relatif à l'occupation du logement scolaire et au paiement des indemnités
de logement.
1928-1966. 1 chemise
194. Dossier relatif à l'occupation d'une salle de classe par une famille.
1933-1935. 1 chemise

D. ÉQUIPEMENT

195. Dossier relatif à l'acquisition de mobilier scolaire et de matériel didactique.
1914-1954. 1 chemise

E. PERSONNEL

196. Dossier relatif aux nominations et traitements des femmes d'ouvrage.
1939-1961. 1 chemise

F. FINANCES

197. Budget annuel.
1875. 1 cahier
Constituait le n° 9 du fonds précédemment inventorié.
198. Comptes annuels.
1864-1866, 1871-1873. 1 chemise
Constituait les n° 7 et 8 du fonds précédemment inventorié.
199. Dossier relatif aux subventions de fonctionnement et subventions-traitements.
1959-1966. 1 chemise

XI. CULTURE, SPORTS ET DIVERTISSEMENTS

- | | | |
|------|--|-----------|
| 200. | Formulaire de recensement des installations sportives.
1971. | 1 pièce |
| 201. | Dossier relatif à la création d'un centre culturel.
1974. | 1 chemise |
| 202. | Dossier relatif à la communauté paroissiale Notre-Dame.
1976. | 1 chemise |
| 203. | Listes des groupes sportifs, culturels et folkloriques de la commune.
[XX ^e siècle]. | 1 pièce |

XII. ÉCONOMIE

- | | | |
|------|--|-----------|
| 204. | Bulletin de recensement de l'industrie et du commerce relatif à Édouard Géronchal,
marchand de grains.
9 janvier 1911. | 1 pièce |
| 205. | Dossier relatif aux distinctions honorifiques.
1967-1976. | 1 chemise |

XIII. TUTELLE SUR LE BUREAU DE BIENFAISANCE ET LA COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

Les archives de la Commission d'assistance publique (CAP) de la commune ont été artificiellement réunies dans le fonds des archives communales avant leur dépôt aux Archives de l'État. Compte tenu de cet état de fait et devant la difficulté de distinguer les archives touchant à la tutelle communale sur la CAP et les archives propres de la CAP, elles ont été maintenues dans le fonds d'archives de la commune.

A. BUREAU DE BIENFAISANCE

1. GÉNÉRALITÉS

- | | | |
|----------|--|-----------|
| 206-207. | Registres aux délibérations.
1849-1959. | 2 volumes |
| 206. | 1849-1917. | |
| 207. | 1917-1959. | |
| 208. | Copie-lettres.
1907-1927. | 1 chemise |

2. FINANCES

- | | | |
|------|--|-----------|
| 209. | Livre-journal de caisse.
1918-1946. | 1 volume |
| 210. | Compte de fin de gestion rendu par Maria Férrir, veuve d'Eugène Corbaye, à
Jules Mahiat.
1922. | 1 chemise |

3. EXÉCUTION DES TÂCHES

211. Dossier relatif aux frais des domiciles de secours.
1918-1923. 1 chemise

B. COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

1. GÉNÉRALITÉS

212. Rapports annuels.
1941-1976. 1 chemise
213. Correspondance avec le Ministère de la Santé publique et de la Famille.
1951-1961. 1 chemise
214. Registre aux délibérations.
22 décembre 1959 – 29 avril 1977. 1 volume
215. Correspondance générale.
1962-1973. 1 liasse

2. PERSONNEL

216. Dossier individuel de Victor Verlaine, secrétaire-receveur.
1932-1941. 1 chemise
217. Dossier relatif à l'installation des membres.
1932, 1971. 1 chemise
218. Dossier individuel d'Armand Mahiat, secrétaire.
1947-1964. 1 chemise

3. PATRIMOINE

219. Livre-sommier des biens immeubles.
1901-1932. 1 chemise
220. Expédition d'un arrêté de la Députation permanente relatif à un legs de 2000
francs.
30 août 1938. 1 pièce

4. FINANCES

- 221-226. Budgets annuels.
1920-1976. 6 chemises
221. 1920-1929.
222. 1930-1939.
223. 1940-1949.
224. 1950-1959.
225. 1960-1969.
226. 1970-1976.
- 227-232. Comptes annuels.
1922-1976. 6 chemises
227. 1922-1929.
228. 1930-1939.

- 229. 1940-1949.
- 230. 1950-1959.
- 231. 1960-1969.
- 232. 1970-1976.

233-282. Pièces justificatives aux comptes.

1922-1938, 1944-1976.

50 chemises

Les pièces justificatives subsistantes antérieures à 1950 ont été intégralement conservées. Pour les années plus récentes, un tri a été opéré. Les années 1950, 1956, 1962, 1968, 1974, 1976 ont été entièrement conservées tandis qu'une sélection a été réalisée sur une base qualitative pour les autres années.

- 233. 1922.
- 234. 1923.
- 235. 1924.
- 236. 1925.
- 237. 1926.
- 238. 1927.
- 239. 1928.
- 240. 1929.
- 241. 1930.
- 242. 1931.
- 243. 1932.
- 244. 1933.
- 245. 1934.
- 246. 1935.
- 247. 1936.
- 248. 1937.
- 249. 1938.
- 250. 1944.
- 251. 1945.
- 252. 1946.
- 253. 1947.
- 254. 1948.
- 255. 1949.
- 256. 1950.
- 257. 1951.
- 258. 1952.
- 259. 1953.
- 260. 1954.
- 261. 1955.
- 262. 1956.
- 263. 1957.
- 264. 1958.
- 265. 1959.
- 266. 1960.
- 267. 1961.
- 268. 1962.
- 269. 1963.
- 270. 1964.

	271.	1965.	
	272.	1966.	
	273.	1967.	
	274.	1968.	
	275.	1969.	
	276.	1970.	
	277.	1971.	
	278.	1972.	
	279.	1973.	
	280.	1974.	
	281.	1975.	
	282.	1976.	
283-284.	Livres-journaux de caisse. 1900-1917, 1947-1968.		1 chemise et 1 volume
	283.	1900-1917.	1 chemise
	284.	1947-1968.	1 volume
285-288.	Grands-livres des recettes et dépenses. 1948-1975.		5 cahiers
	285.	1948-1956.	2 cahiers
	286.	1957-1963.	1 cahier
	287.	1964-1969.	1 cahier
	288.	1970-1975.	1 cahier
289.	Statistiques relatives aux comptes. 1960-1975.		1 chemise
5. EXÉCUTION DES TÂCHES			
290.	Dossier relatif aux interventions dans les frais d'entretien et d'hospitalisation. 1926-1977.		1 liasse
291.	Convention passée avec la Commission d'assistance publique de Huy relative aux soins immédiats à apporter aux blessés et malades. 1946-1977.		1 chemise
292.	Dossier relatif au Fonds commun. 1948.		1 chemise
293.	Dossier relatif aux demandes de secours. 1955-1973.		1 chemise
294.	Dossier relatif au Fonds Spécial d'Assistance. 1958-1968.		1 chemise
295.	Dossier relatif à la prise en charge financière des aides. 1959-1972. Classés par dossiers individuels.		1 chemise

296. Dossier relatif au remboursement des secours octroyés à J. J. sur le produit de la vente de ses biens immobiliers.
1965. 1 chemise
Afin de respecter la législation relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les noms de personnes ne peuvent être publiés.

XIV. RELATIONS AVEC LE CULTE

297. Liste du personnel du couvent des Chartreuses de Burdinne.
[1916]. 1 pièce



6 6 7 2

ISBN 978-94-6391-620-2



9 7 8 9 4 6 3 9 1 6 2 0 2

Illustration de couverture : Liste du personnel du couvent des Chartreuses de Burdinne, [1916]
(voir l'unité archivistique n° 297 du présent inventaire).